

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - DEREAT JY. – DURAND A. - FREMONT L. - HENRY B. - LE FOLL M. – THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F.- CREEL G. - GUENNIC MT. – LE BAIL J. – LE VEZOUET JP. - RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. CREEL G.
- M. MORICE Y. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

ABSENTS :

- M. JACOB JL.
- Mme JONET S.
- M. LE GUILLOU G.
- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance

Avant de débiter la séance de conseil, M. le Maire remercie Katia, en stage aux services administratifs de la mairie pendant 6 semaines, et qui va être affectée au service « remplacements » auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

M. Le Maire informe qu'il a rendu visite à Mme CLOAREC, domiciliée rue Léon Blum, en compagnie de Denise THOMAS, Annick DURAND et Loïc FREMONT, pour célébrer ses 102 ans, à Mme Mélanie LE ROUX, hébergée à la résidence Beau Chêne à ST-AGATHON, et qui aura 104 ans au mois de juin 2013.

Mme Denise THOMAS félicite les aidants qui accompagnent ces personnes.

M. le Maire remercie également Mme Françoise BOULANGE pour l'accueil reçu au sein des maisons de retraite du Centre Hospitalier lors de la distribution des colis de Noël.

I Approbation du PV de la dernière séance

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV de la séance du conseil du 26 novembre dernier. Aucune remarque n'est formulée. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le PV.

II ZAC St-Loup : volet loi sur l'eau

Suite à l'enquête publique concernant la création de la ZAC St-Loup, M. le Maire explique qu'il est nécessaire de formuler un avis concernant le volet loi sur l'eau.

M. le Maire informe qu'un poste de refoulement sera installé au niveau des garages FORD et TOYOTA. 7 ouvrages de rétention seront réalisés : 2 bassins à proximité du lycée du Restmeur, fossé le long de la RD 787... La végétation sera conservée telle que : « fleur de coucou », cardamine, joncs, saules, turquoises... Des merlons seront construits (15 mètres de large, 4 m de haut). Les eaux usées seront traitées à la station d'épuration de Pont Ezer, les eaux pluviales seront dirigées vers le Trieux.

M. Loïc FREMONT précise que M. le Commissaire Enquêteur va élaborer une synthèse des remarques recueillies lors de l'enquête publique qui s'est achevée le 11 décembre dernier.

M. le Maire déclare que le projet de ZAC répond à une demande de nombreux Pabuais. L'opposition par rapport à ce projet est très « virulente », mais pas toujours objective. M. le Maire ajoute que la voie de liaison impacte très peu d'habitations. Cette voie permettra la diminution de la circulation rue Célestin Chevoir, et rue Antoine Mazier.

Considérant les dispositifs d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées et la prise en compte des différentes incidences sur l'environnement, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable concernant le volet loi sur l'eau dans le cadre de ZAC St-Loup.

III Information arrêté de M. le Maire

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté en matière de comptabilité. En effet, les services administratifs ont dû procéder à des écritures comptables afin de reverser une somme de 2 562.96 € dans le cadre du Foncier Bâti Industriel.

IV Impasse Barbara

Mme Annick DURAND informe que les habitants d'une impasse prenant naissance dans la rue Jacques Prévert ont demandé la dénomination de ce lieu qui n'est pas connu par les services de secours. Cette question avait déjà été abordée lors du conseil du 14 mai, mais sans délibération, et le conseil avait choisi le nom de : « Impasse Barbara » en référence au poème de Jacques Prévert.

M. le Maire précise que le nom de la chanteuse sera indiqué sur la plaque et charge Mme Annick DURAND d'informer les riverains concernés. En effet, certains habitants souhaitaient dénommer ce lieu : impasse Jacques Prévert. Or, il risque d'y avoir confusion, car la rue Jacques Prévert se termine également sur une impasse.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer cette voie : Impasse Barbara.

V Contrat Chenil Service

M. Marcel LE FOLL explique que la mairie vient de recevoir une nouvelle convention avec Chenil Service pour la capture des chiens et chats, qui sollicite une revalorisation de ses tarifs à compter du 01 janvier 2013. Ainsi, le coût /habitant s'élèvera à 0.641 €HT.

M. Bernard HENRY demande s'il existe un tarif de nuit. M. Marcel LE FOLL répond qu'il y a une tarification pour la nuit, les jours non ouvrables, ... mais qui est très élevée. Il précise qu'un chenil a été installé aux services techniques et permet d'héberger les animaux jusqu'à l'intervention de Chenil Service.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette nouvelle convention au prix de

0.641 €HT/habitant.

VI Informations

M. Marcel LE FOLL explique que le SICES est dissous à compter du 1^{er} janvier 2013. Le Conseil Général serait « repreneur ». Il déclare que les communes sont mises devant le fait accompli.

M. Marcel LE FOLL informe qu'un container enterré va être installé place des Korrigans. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'installation de cette structure.

En ce qui concerne l'installation éventuelle du siège d'En Avant de Guingamp sur le territoire de la commune de PABU, M. Marcel LE FOLL précise qu'aucune décision n'est prise à ce jour.